

A Madame Isabelle REY
Présidente Comité belge de la Scam
A Monsieur Frédéric YOUNG
Délégué général pour la Belgique

Bruxelles, le 26 janvier 2024

Nos Réf : BÉL/MaL/MaB/MaS/SoS/Scam/22.01.24/19058
Cellule Culture
Gestionnaire du dossier : Magali SCHOCK

Objet : Réaction du CB de la Scam après l'annonce de l'arrêt des activités de ONLIT

Madame la Présidente,
Monsieur le Délégué général,

Votre lettre publique du 17 janvier a retenu toute mon attention.

Je souhaitais profiter de ce courrier pour rappeler mon engagement, depuis le début de mon mandat, face à l'enjeu du refinancement et du soutien au secteur des lettres et des livres, domaine effectivement historiquement peu soutenu.

Le budget de ce secteur a fait l'objet de trois refinancements lors des conclaves successifs au cours de la législature, pour un total de 885 milliers d'euros, dont près d'un demi-million d'euros structurels en 2021 et 420 milliers d'euros en 2022. À ces 15% d'augmentation sur la législature, il convient d'ajouter les aides ponctuelles et réallocations en cours d'année, dans le cadre des crises successives de ces dernières années qui, j'en suis consciente, ont durement frappé les professionnels du secteur.

Parmi les mesures mises en place, je rappellerai ainsi une majoration de 15% des aides aux éditeurs littéraires conventionnés fin 2022 et, début 2023, une subvention exceptionnelle équivalent à 16,7% de la subvention annuelle de l'exercice précédent pour les opérateurs conventionnés ne bénéficiant pas de l'indexation de leur subvention, en vue d'atténuer l'impact de l'inflation des prix sur leurs activités.

Je regrette évidemment que le secteur des lettres et du livre n'ait malheureusement pas pu être refinancé une nouvelle fois en 2024. Avec d'autres opérateurs, vous m'avez effectivement alertée sur les difficultés qu'impliquaient cette absence de nouvelle augmentation du budget considérant les besoins criants dans le secteur. C'est pourquoi, en concertation avec les opérateurs concernés (dont le PILEn, que mon cabinet a rencontré en novembre) et avec la collaboration de l'administration, j'ai identifié des solutions pour répondre à l'urgence et pour amener, malgré le contexte, des crédits supplémentaires en 2024 qui, soit mobilisent des marges présentes sur des budgets culturels existants, soit font appel à l'enveloppe de la Loterie Nationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sujet de la fin des activités de la maison d'édition ONLIT, c'est toujours une triste nouvelle d'apprendre qu'un opérateur culturel met la clé sous la porte, d'autant plus quand il s'agit d'un éditeur dont la grande qualité est unanimement saluée par le secteur. En novembre, j'ai été alertée

par Monsieur Pierre de Mûelenaere de la situation délicate dans laquelle se trouvaient les éditions ONLIT. En effet, la structure ne répondant plus aux conditions de subventionnement requises à ce moment, en particulier le taux de recettes propres de 50% exigé, elle n'a pas déposé de demande de renouvellement de sa convention. Tout comme l'a fait l'administration à plusieurs reprises, j'ai donc encouragé le cofondateur des éditions ONLIT à introduire une demande de soutien ponctuel pour 2024 qui aurait pu remplacer sa subvention structurelle en attendant que soit relevé le chiffre d'affaires de la structure, ce que n'a pas souhaité faire Monsieur de Mûelenaere.

Je profite également de la présente pour vous annoncer que le futur décret relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre, vient d'être adopté en 3e lecture par le gouvernement. Celui-ci prévoit bien, comme vous le sollicitiez à juste titre et comme je m'étais engagée à le défendre, l'indexation des crédits des subventions pluriannuelles.

La future application de ce décret, et l'adoption des arrêtés d'application et des textes réglementaires qui permettront de le mettre en œuvre, va également permettre de poursuivre le travail concernant l'adaptation des dispositifs de soutien aux réalités changeantes des professionnels.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'aide à l'édition, sachez que les éditeurs littéraires dont les conventions vont être renouvelées en 2024 vont, pour la plupart, voir le montant de leur subvention augmenter de 15% en moyenne, ou bien vont voir certaines obligations supprimées de leur cahier des charges, avec un maintien de leur subvention. Les décisions de soutiens, qui sont actuellement soumises à l'accord du ministre du Budget, devraient leur parvenir prochainement. En vue du renouvellement de ces conventions et au regard de la situation délicate dans laquelle se trouve actuellement le secteur de l'édition, des propositions concrètes ont été mises en œuvre pour assouplir l'accès aux subventions et augmenter les plafonds : augmentation du financement par titre (passage de 5.000 à 6.000 euros), relèvement du montant maximum par éditeur conventionné (passage de 50.000 à 60.000 euros).

Je suis néanmoins consciente qu'il faut poursuivre le travail d'amélioration et que des actions supplémentaires sont nécessaires. Concernant les critiques formulées à l'égard des aides à l'édition, je tiens à rappeler que les critères de soutien sont issus d'une concertation des instances sectorielles. Il est néanmoins important que ces modalités de soutien puissent évoluer, notamment en fonction de la conjoncture, sur la base des avis des chambres de concertations sectorielles mises en place dans le cadre du décret sur la nouvelle gouvernance culturelle.

Et au vu de la nécessité d'agir vite et de manière efficace, je vais demander la mise en place immédiate d'un groupe de travail de la Chambre de Concertation des Écritures et du Livre qui s'emparerait dans un premier temps de la thématique de la réforme des aides à l'édition et rassemblerait divers experts issus du secteur, dont des éditeurs. Le PILEn s'est montré disponible pour assurer la présidence de ce GT, mais cette proposition devra encore être avalisée par la Chambre lors de sa prochaine réunion au mois de février. En tant que membre de la CCEL et du PILEn, la Scam y serait bien évidemment associée. Dans un second temps, nous pourrions poursuivre ces modalités de travail, si celles-ci sont évaluées comme les plus efficaces, sur les autres enjeux qui traversent le secteur et notamment l'évolution des aides aux auteurs et autrices au vu de l'évolution du contexte législatif.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Délégué général, l'assurance de ma considération distinguée.

La Ministre,

A blue ink signature, appearing to be 'B. Linard', written in a cursive style.

Bénédicte LINARD